

Page : 1/8

Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Diluant

· Code du produit: Série 300-017

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Diluant Additif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Printcolor Screen AG Welschloh 299 CH-8965 Berikon

Tel.: 0041 / 56 648 85 85 e-mail: info@printcolor.ch

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Center Zürich: 0041 44 251 51 51

## **SECTION 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/8

Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015 Date d'impression : 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

#### · Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)









GHS07 GHS05

· Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

glycolate de butyle

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

#### · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. -

Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange de solvants

· Composants dangereux:			
CAS: 54839-24-6 EINECS: 259-370-9	acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226;  STOT SE 3, H336	50-100%	
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Triangle Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H335-H336	2,5-10%	
CAS: 7397-62-8 EINECS: 230-991-7	glycolate de butyle ♦ Repr. 2, H361; ♦ Eye Dam. 1, H318	2,5-10%	
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%	

#### · Indications complémentaires:

Benzene content measured as impurities in Solvent-Naphta is below < 0,1% thus requiring no extra labeling.

(suite page 3)



Page: 3/8

Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)



Page: 4/8

Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide

(suite page 5)





Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

	(suite de la page
Couleur: · Odeur: · Seuil olfactif:	Incolore Caractéristique Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion: Point d'ébullition:	Non déterminé. > 150 ℃
· Point d'éclair	45 ℃ (Abel Pensky)
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	405 ℃
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,7 Vol % 7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 ℃:	5 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur. · Vitesse d'évaporation	0,9 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	uu): Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique à 20 ℃: Cinématique: VOC (CE) · 9.2 Autres informations	5 mPas Non déterminé. 19,30 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus



Page: 6/8

Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

(suite de la page 5)

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
64742-95-6	64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)			
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)		
7397-62-8	7397-62-8 glycolate de butyle			
Oral	LD50	4595 mg/kg (rat)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Repr. 2

## **SECTION 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 07 04\* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

(suite page 7)



Page: 7/8

Date d'impression : 20.03.2015 Numéro de version 4 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport				
· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1210			
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	55			
· ADR	1210 MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRES			
	D'IMPRIMERIE			
· IMDG, IATA	PRINTING INK RELATED MATERIAL			
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
· ADR, IMDG, IATA				
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3			
· 14.4 Groupe d'emballage				
· ADR, IMDG, IATA	III			
<ul> <li>14.5 Dangers pour l'environnement:</li> <li>Marine Pollutant:</li> </ul>	Non			
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>Indice Kemler:</li> <li>No EMS:</li> </ul>	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-D			
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.				
· Indications complémentaires de transport:				
· ADR				
· Quantités limitées (LQ)	5L Oada 54			
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30			
	ml			
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml			
· Catégorie de transport	3			
· Code de restriction en tunnels	D/E			
· IMDG				
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1			
Exoopied qualitities (EW)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml			
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml			
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1210, MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRES D'IMPRIMERIE, 3, III			



Page: 8/8

Numéro de version 4 Date d'impression: 20.03.2015 Révision: 20.03.2015

Nom du produit: Diluant

(suite de la page 7)

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique: Product safety department

#### · Contact:

hse@printcolor.ch

Martin Otto

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Lig. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3